

NG

Numéro 8 – Novembre 2025

NOUVEAU GENEVOIS
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

ÉDITO

Initiative JUSO :
la Suisse n'est pas un laboratoire idéologique

VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE

Ville de Genève : Initiative sur les soins dentaires : 2 x NON
Anières : Chauffage à distance : une pertinence contestée

GENÈVE

Interview de
Sébastien Aeschbach

FOCUS SUR :

La politique culturelle
Première partie

INITIATIVE SUR LE « SERVICE CITOYEN » : IDÉE NOBLE, MAUVAIS TIMING

Agenda

NOVEMBRE	JANVIER	FÉVRIER
11 NOVEMBRE Atelier Bilatérales III De 18h30 à 21h FER Genève, Rue de Saint-Jean 98	7 JANVIER Apéritif des vœux 19h à 22h Brasserie des Halles de l’Île	19 FÉVRIER Atelier Bilatérales III De 18h30 à 21h Lieu à venir
26 NOVEMBRE Assemblée des délégués De 19h15 à 22h Salle communale de Plan-les-Ouates, Route des Chevaliers-de-Malte 7	31 JANVIER Assemblée des délégués du PLR Suisse CICG	
AGENDA Retrouvez tous les détails des événements dans la rubrique « agenda » de notre site web : www.plr-ge.ch/agenda. N'hésitez pas à contacter le secrétariat du parti (info@plr-ge.ch / 022 818 42 42) pour vous inscrire à un événement. Ces derniers sont ouverts à tous : membres et sympathisants. LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE Savez-vous qu'il est possible de recevoir le <i>Nouveau Genevois</i> par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.		

Sommaire

ÉDITO	P. 3	Votations cantonales	PLR SUISSE	P. 22
Initiative JUSO : la Suisse n'est pas un laboratoire idéologique		Initiative sur les soins dentaires : 2 x NON	La sécurité doit primer sur l'idéologie : Pétition du PLR Suisse	
VOTATIONS 30 NOVEMBRE	P. 4	Votations municipales : Ville de Genève	FOCUS	P. 24
Prises de position		NON à l'achat de la « Villa ZEP »	Pour une politique culturelle libre et responsable – Première partie	
Votations fédérales		Votations municipales : Anières	PLR EN IMAGES	P. 26
Mot d'ordre de la Jeunesse socialiste : décapitons la pyramide fiscale !		Chauffage à distance : une ambition énergétique à la pertinence contestée		
La taxe Zucman, symptôme d'une dérive		GENÈVE		P. 20
Initiative sur le « Service citoyen » : idée noble, mauvais timing		Interview de Sébastien Aeschbach		

Bonne lecture !

Édito

Initiative JUSO : la Suisse n'est pas un laboratoire idéologique

Chers membres, chères sympathisantes, chers sympathisants,

Le 30 novembre, nous voterons sur l'initiative des Jeunesses socialistes « Pour l'avenir ». Il ne s'agira pas simplement de refuser une énième lubie, mais de donner un message clair, tout particulièrement à Genève.

Nous voulons continuer à bâtir l'avenir de la Suisse sur ce qui a fait sa force – stabilité, responsabilité, crédibilité – et nous ne voulons pas d'expérimentations fiscales radicales. Le message des électeurs genevois ne devra souffrir d'aucun doute.

Le système suisse est bâti sur la confiance. Cette initiative détruit précisément ce qui a construit la confiance de notre pays : la prévisibilité, la sécurité juridique, la stabilité fiscale.

Ces éléments ne sont pas des détails technocratiques mais les fondations sur lesquelles repose notre prospérité.

La Suisse n'est pas devenue l'un des pays les plus prospères et innovants du monde par hasard. Elle l'est devenue en restant fiable quand d'autres pays s'agitaient

au gré des crises et des slogans idéologiques. Aujourd'hui, certains rêvent de transformer notre pays en terrain d'expérimentation économique, au prix d'une rupture de confiance avec celles et ceux qui investissent, créent des emplois et assurent les finances publiques.

L'idée de « faire payer les ultra-riches » est un slogan facile mais la réalité n'est pas aussi simpliste. Lorsque l'on attaque la stabilité fiscale d'un pays, ce sont bien entendu les grandes fortunes qui en pâtissent. Mais ce seront finalement le tissu économique local, les salariés, les collectivités, les classes moyenne et populaire qui en subiront les conséquences.

Une fuite de capitaux, des entreprises qui réduisent leurs investissements ou déplacent leurs sièges, des impôts locaux qui augmentent pour compenser : voilà le scénario prévu si nous jouons avec le feu.

Dans un monde instable, la Suisse a besoin de rester un pôle de confiance, pas un terrain de jeu pour frustrations politiques. Le climat n'a par ailleurs pas besoin d'un symbole fiscal. Il a besoin d'investissements soutenus, d'innovation, de collaboration entre

acteurs publics et privés, et d'un environnement économique solide.

Accepter cette initiative, ce serait fragiliser la Suisse au moment où elle doit au contraire consolider sa position. Ce serait envoyer au monde un signal de rupture là où nous devons incarner la continuité. La stabilité n'est pas un privilège : c'est notre meilleur atout pour garantir la prospérité qui la rend possible.

Un faible rejet, ou même pire, un soutien à cette initiative dans notre canton conduira sans aucun doute les forces de gauche au dépôt d'une initiative cantonale du même acabit.

Le 30 novembre, votons et faisons voter NON à une initiative dangereuse et simpliste. Refusons l'incertitude. Défendons la stabilité suisse. Parce que ce pays ne s'est pas construit sur des slogans — mais sur la responsabilité et la confiance.



Par Pierre Nicollier
Président du PLR Genève

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch



ABONNEMENT

Membres : abonnement automatique
Non-membres : pour le recevoir gratuitement sous format électronique ou papier, écrivez un email à info@plr-ge.ch

CRÉATION ET RÉALISATION

Claire Dalcroze

CRÉDITS MAGAZINE

chat9780, Comugnero Silvana, Phichitpon, roibu, U. J. Alexander, Wonderful Studio, xyz+ — Stock.adobe.com ; Genève Tourisme ; Archigraphie — page 30 ; Onirism — page 33.

MARKETING & PUBLICITÉ

Contacter la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Rue des Sablières 13, 1242 Satigny

VOTATIONS DU 30 NOVEMBRE

Prises de position

Réunis en assemblée, les délégués du PLR Genève ont pris position sur les objets de la votation populaire du 30 novembre 2025 en rejetant unanimement l'initiative « pour l'avenir » de la Jeunesse socialiste, ainsi que l'initiative cantonale sur les soins dentaires du Parti socialiste. Après de riches débats, les délégués ont également rejeté le contre-projet à l'initiative 193 et l'initiative sur le service citoyen.



L'initiative prétendant « pour l'avenir » sur les successions de la Jeunesse socialiste est une énième initiative extrême qui aurait des conséquences désastreuses pour la Suisse et surtout pour Genève. Le projet soumis au peuple propose de taxer à 50 % les successions et donations de plus de 50 millions, pour reverser les recettes de cet impôt à une lutte « socialement juste » contre la crise climatique. En cas d'adoption, les estimations de l'AFC tablent sur une perte de 85 à 98 % du substrat fiscal. Cette initiative extrême engendre une insécurité juridique de par sa forme rétroactive et dissuade les personnes domiciliées à l'étranger de venir s'installer dans notre pays. Par ailleurs, la Suisse dispose déjà d'une politique climatique basée sur le principe du pollueur-payeur. Pour toutes ces raisons, les délégués ont rejeté cette initiative contre l'avenir à l'unanimité. Le PLR Genève s'engagera fermement dans la campagne contre cette dangereuse proposition.

La seconde initiative populaire fédérale, l'initiative service citoyen, a suscité de nombreux débats. Cette initiative prévoit

que toute personne de nationalité suisse effectue un service au bénéfice de la collectivité et de l'environnement. Ce service serait accompli sous la forme du service militaire ou d'un autre service de milice équivalent reconnu par la loi. Malgré l'intérêt suscité par l'initiative et sa pertinence dans notre société où l'engagement pour la collectivité faiblit, les délégués ont rejeté l'initiative en relevant la complexité de sa mise en œuvre face aux défis budgétaires actuels mais également les coûts très élevés liés aux assurances pertes de gain, et finalement la nécessité d'assurer un nombre suffisant de volontaires à l'armée. Les délégués ont rejeté l'initiative par 34 non contre 14 oui et 2 abstentions.

Côté objets cantonaux, le PLR Genève s'est prononcé à l'unanimité contre l'initiative 193 sur les soins dentaires, qui propose d'octroyer un chèque annuel « dentiste » de 300 francs à tous les bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie et de créer un poste additionnel de médecin-dentiste cantonal. Les coûts pour l'État seraient, une fois de plus, conséquents – 40 millions

de francs par année – et disproportionnés par rapport aux bénéfices attendus. Le contre-projet à cette initiative a lui aussi été rejeté par les délégués. Ce dernier demande de mettre en place une stratégie d'aide ciblée et un plan de législation par le gouvernement. Le contreprojet fixe également dans la loi le soutien financier aux mesures de prévention et de soins. Il a été rejeté par 34 non, 9 oui et 6 abstentions. En cas de double oui dans les urnes, les délégués préfèrent tout de même le contre-projet à la rigide et inefficace initiative.

OBJETS FÉDÉRAUX

Objet n°1 : Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (Initiative service citoyen) » ? **NON**

Objet n°2 : Initiative populaire « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement (Initiative pour l'avenir) » ? **NON**

OBJETS CANTONAUX

Objet n°1 : IN 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » **NON**

Objet n°2 : Contreprojet à l'IN 193 pour des soins dentaires accessibles **NON**

Objet n°3 : Question subsidiaire : IN 193 ou contreprojet ? **CONTREPROJET**

Objet n°4 : Loi modifiant les heures d'ouverture des magasins (LHOM) **VOTATION ANNULÉE**

VOTATIONS FÉDÉRALES

Mot d'ordre de la Jeunesse socialiste : décapitons la pyramide fiscale !

Le 30 novembre, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur l'initiative de la jeunesse socialiste, trompeusement intitulée « Pour une politique climatique sociale, financée de manière juste (initiative pour l'avenir) ». Ce texte n'a d'avenir que dans son intitulé. Edouard Cuendet, conseiller administratif de Cologny et ancien député, nous expose, grâce à des statistiques très parlantes, les conséquences dramatiques sur les recettes fiscales et l'avenir de notre pays en cas d'acceptation de cette initiative.



Par Edouard Cuendet

Conseiller administratif de Cologny et ancien député



La Jeunesse socialiste (JUSO) a lancé une initiative « pour l'avenir » visant à introduire un impôt au taux confiscatoire de 50 % sur les successions et les donations dépassant les CHF 50 millions. Les montants ainsi perçus devraient être utilisés pour « lutter contre la crise climatique de manière socialement juste et pour permettre la transformation de l'ensemble de l'économie nécessaire à cet objectif ». Le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur ce texte le 30 novembre prochain.

Point n'est besoin de s'étendre longuement sur ce prétendu objectif climatique. En effet, le but réel de ce texte se situe ailleurs. Cette initiative « pour l'avenir » s'inscrit en réalité dans une chasse aux riches, bien ancrée dans la doctrine des JUSO, Révolutionnaires subventionnés.

UNE PYRAMIDE FISCALE FRAGILE

Il est important de rappeler ici quelques statistiques essentielles. Au niveau fédéral, 1 % des contribuables génère 40 % de l'impôt fédéral direct sur le revenu (IFD). Si l'on considère 10 % des contribuables, cela représente 80 % des recettes totales.

A Genève, les chiffres sont encore plus criants : 1 % des contribuables paie 36,1 % de l'impôt sur le revenu et 69 % de l'impôt sur la fortune. Rappelons au passage que plus de 35 % des contribuables ne paient pas d'impôts sur le revenu, le seuil d'assujettissement étant particulièrement élevé dans le canton du lac.

La pyramide fiscale genevoise ressemble donc à un triangle posé sur sa pointe, la tête en bas, et dont la base est orientée vers le haut. Un nombre très faible de contribuables soutient donc l'édifice à l'équilibre précaire.

Les personnes visées par l'initiative des JUSO forment la pointe de la pointe. Elles sont 360, soit moins de 0,15 % de

l'ensemble des contribuables genevois. Mais surtout, elles génèrent plus de CHF 1,2 milliard de rentrées fiscales, soit environ 10 % du budget cantonal.

Les JUSO veulent ainsi faire passer à la guillotine fiscale ces contribuables vitaux pour les finances cantonales, au risque de provoquer l'écroulement de la pyramide.

DES CONTRIBUABLES CONDAMNÉS À L'EXIL

Il serait toutefois illusoire de penser que les contribuables condamnés par cette initiative passeront sur le billot sans sourciller. N'en déplaise aux JUSO, ces personnes sont mobiles et fuiront la Suisse vers des cieux fiscaux plus cléments avant d'être ponctionnés de la sorte. Selon les estimations du Conseil fédéral, ce nouvel impôt sur les successions pourrait conduire entre 49 % et 74 % des personnes concernées à quitter notre pays avant leur décès, entraînant un transfert à l'étranger de 77 % à 93 % du patrimoine imposable.

Par conséquent, les nouvelles recettes fiscales estimées à CHF 6 milliards par les JUSO sont une vue de l'esprit. La Confédération évalue ces montants issus de cet impôt sur les successions et les donations entre CHF 100 à CHF 650 millions, qui reviendraient aux deux tiers à la Confédération et à un tiers aux cantons. Il ne faut pas non plus perdre de vue que l'exil des contribuables ciblés s'accompagnerait d'une perte massive d'autres impôts aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Ces diminutions de recettes sont évaluées entre CHF 2,8 et 3,65 milliards. Il est question de l'IFD, mais aussi de l'impôt sur le revenu et la fortune. Les cantons seraient les plus durement touchés. Le solde net pourrait par conséquent s'avérer largement négatif.

C'est le lieu de rappeler que l'impôt sur les successions et les donations est lié à un événement unique, contrairement aux autres ponctions fiscales qui alimentent

par leur flux récurrent le train de vie de l'État.

Un autre facteur doit être inclus dans l'équation : peu enclines à monter sur l'échafaud fiscal helvétique, de nombreuses personnes s'abstiendraient prudemment de s'établir sur notre sol, générant ainsi un manque à gagner sur les impôts dont elles se seraient en d'autres circonstances acquittées.

EN PLEINE LUTTE DES CLASSES

Un récent incident a démontré combien la Jeunesse socialiste et ses aînés considèrent leur initiative comme un instrument de la lutte des classes.

Lors d'un débat au Grand Conseil au sujet de la hausse de la criminalité sur la Rive Gauche et sur la recrudescence des home-jackings, le Chef de groupe socialiste a déclaré ce qui suit :

« On parle de personnes privilégiées, on parle de la Rive Gauche, du centile supérieur. Pour prévenir le home-jacking, il y a une solution simple : l'initiative de la Jeunesse socialiste. Réduire les inégalités effarantes de patrimoine permet de prévenir le home-jacking en redistribuant les richesses ! »

Ce Robespierre d'opérette n'exprime pas la moindre compassion pour les victimes de ces brigandages aussi violents que traumatisants. Au contraire, il estime que la meilleure solution pour prévenir ces méfaits est de déposséder les victimes de leurs avoirs par le biais d'un impôt confiscatoire sur les successions.

Pour barrer la route à ces idéologues adeptes de la Terreur fiscale, mobilisons-nous le 30 novembre pour dire NON à l'initiative « pour l'avenir » de la Jeunesse socialiste !

VOTATIONS FÉDÉRALES

La taxe Zucman, symptôme d'une dérive !

Au moment où le peuple suisse est invité à se prononcer sur l'Initiative « pour l'avenir », le 30 novembre prochain, Vincent Simon, d'Economiesuisse, invité du Nouveau Genevois, met en regard la situation en France avec la proposition de la taxe Zucman et la Suisse, où des biais idéologiques existent également quant à la richesse et les recettes fiscales. Il expose également les risques que fait courir une acceptation de cette initiative pour notre pays.



Par Vincent Simon

Suppléant de la direction romande,
responsable de projets finances et fiscalité

EN FRANCE, LA TAXE ZUCMAN

A l'heure où les Suisses s'apprêtent à voter sur l'initiative de la Jeunesse socialiste, qui veut instaurer un nouvel impôt sur les grandes successions, médias et politique en France font la part belle aussi à une proposition similaire, la taxe Zucman.

Par sa proposition, l'économiste et activiste Gabriel Zucman affirme pouvoir résoudre de nombreux problèmes, dont les inégalités de fortune et les problèmes budgétaires de son pays. La simplicité de son idée en fait une arme redoutable, puisqu'elle consisterait à prélever chaque année un impôt de 2 % sur les patrimoines supérieurs à 100 millions d'euros.

BIAIS IDÉOLOGIQUE, LA RICHESSE SERAIT SUSPECTE

Le citoyen lambda comprend que le contribuable qui possède 100 millions de fortune en conservera 98, et il ne voit donc pas le problème. Mais cet aveuglement va bien au-delà de Monsieur et Madame Tout-le-monde. D'autres économistes renommés soutiennent l'idée, qui a d'ailleurs été acceptée par l'Assemblée nationale française, mais rejetée par le Sénat.

Comment en arrive-t-on à vouloir ajouter une nouvelle couche fiscale dans un pays qui semble déjà posséder un mille-feuilles bien épais et qui étouffe sous son système de redistribution ? C'est le résultat de plusieurs tendances, qu'on peut résumer ainsi: tout d'abord un biais idéologique très répandu, selon lequel la richesse a quelque chose de suspect ; ensuite, et plus grave, des analyses biaisées selon lesquelles les riches paieraient proportionnellement moins d'impôts que d'autres contribuables (un article entier serait nécessaire pour aborder ces biais) ; ensuite l'incapacité de comprendre que le patrimoine n'est pas forcément liquide ; enfin, la croyance en l'impôt comme solution à tous les problèmes, surtout quand on ne veut rien changer aux dépenses de l'État.

En Suisse, les partis de gauche essaient depuis des années de nous convaincre que les riches ne paient pas leur part, et qu'ils détiennent une part trop importante de la fortune. Sur ce dernier point, on se rappellera que les statistiques portent sur la fortune imposable et qu'elles ne tiennent donc pas compte de ce qui est souvent la plus grande fortune des classes moyennes, à savoir leur 2^e pilier.

« L'incapacité à comprendre qu'une fortune n'est pas forcément liquide est particulièrement frappante dans les débats sur l'initiative des Jeunes socialistes. »

CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR DES ENTREPRISES FAMILIALES

L'incapacité à comprendre qu'une fortune n'est pas forcément liquide est particulièrement frappante dans les débats sur l'initiative des Jeunes socialistes. Dans une entreprise familiale, la plus grande partie du capital est généralement investi dans l'entreprise elle-même, dans ses équipements et ses immeubles par exemple. S'acquitter d'un impôt de successions de 50 % dans ces cas implique de vendre partiellement ou totalement la société, faute de liquidités suffisantes.

LES CONTRIBUABLES AISÉS POURVOYEURS DE RECETTES FISCALES

Enfin, on ne saurait passer sous silence le fait que les contribuables aisés sont les principaux pourvoyeurs de recettes fiscales, bien au-delà d'une simple proportion, puisque notre système fiscal est progressif. Et que nous sommes aussi encore l'un des rares Etats de l'OCDE à taxer la fortune. Il faudrait que les partis de gauche s'en souviennent.



VOTATIONS FÉDÉRALES



Par **Simone de Montmollin**
Conseillère nationale

Initiative sur le « Service citoyen » : idée noble, mauvais timing

Le 30 novembre, le peuple suisse se prononcera sur l'Initiative populaire « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) ». Celle-ci veut imposer à toutes les personnes de nationalité suisse d'accomplir un service au bénéfice de la collectivité ou de l'environnement. Elle veut remplacer l'obligation de servir actuelle, en la redéfinissant autrement. Une idée en soit intéressante, qui ravive le débat sur l'égalité devant le devoir de servir, la cohésion sociale et la redéfinition contemporaine de l'engagement citoyen en Suisse. À un moment où les enjeux sécuritaires priment sur d'autres considérations, le Conseil fédéral et le Parlement recommandent son rejet. Simone de Montmollin, conseillère nationale, revient sur les origines du service citoyen, en nous exposant que cet engagement doit certainement être encouragé, mais cette initiative ne répondant pas à des questions essentielles, il convient de la rejeter.

L'idée d'un service citoyen n'est pas nouvelle, de nombreux objets visant des objectifs similaires ont été examinés au Parlement ces vingt dernières années. Le PLR avait d'ailleurs déposé une motion dans ce sens en 2020¹, convaincu que l'engagement de milice est un des fondements de notre démocratie. Cette motion avait été rejetée, sans pour autant apporter de réponse au défi de notre époque, marquée par l'individualisme. L'initiative populaire pose donc une vraie question, raison pour laquelle des élus PLR avaient soutenu son lancement. La proposition d'élargir l'obligation de servir à l'ensemble des citoyennes et citoyens n'a pourtant pas su convaincre.

PETIT RAPPEL CHRONOLOGIQUE

Depuis le XIX^e siècle, la Suisse connaît une obligation de servir réservée aux hommes, longtemps limitée au service militaire. Jusqu'en 1996, les objecteurs de conscience étaient passibles de prison. L'introduction du service civil cette même année leur a offert une alternative reconnue, d'une durée équivalente à 1,5 fois celle du service militaire. La suppression de « l'audition de conscience » en 2009 a augmenté son attractivité, faisant bondir les admissions à 6700 personnes cette année-là. En 2023, on comptait 6754 admissions et 1,8 million de jours de service civil, pour environ 100 000 jeunes hommes convoqués au recrutement chaque année.

Parmi eux, près de 70 % sont jugés aptes au service militaire, environ 8 à 10 % sont aptes uniquement à la protection civile, tandis qu'entre 18 et 20 % sont inaptes aux deux et donc dispensés de toute obligation. Le service civil, quant à lui, reste accessible aux personnes aptes au militaire mais invoquant un motif de conscience ; il constitue donc une voie parallèle et volontairement choisie.

L'élargissement progressif des critères d'aptitude à l'armée, qui permet à davantage de personnes partiellement aptes de servir dans des fonctions adaptées, ainsi que la diversification des formes d'engagement développées ces dernières années traduisent une évolution vers un modèle plus inclusif du devoir de

« Avec deux fois plus de personnes qu'aujourd'hui absentes de leur lieu de travail pendant la période astreinte, les milieux patronaux craignent une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. »

servir. Ce qui a conduit à des modifications sensibles, comme l'augmentation de la part des candidats entrant dans le service civil après l'école de recrues. Ce taux dépasse désormais un tiers des admissions, montrant que cette voie n'est plus seulement un refuge pour objecteurs, mais une composante intégrée du système de service obligatoire.

LES EFFECTIFS DANS L'ARMÉE ET LA PROTECTION CIVILE SONT UNE PRIORITÉ

Le DDPS doit garantir la disponibilité de l'armée et de la protection civile dans un contexte de remilitarisation européenne et de menaces croissantes. L'effectif global de l'armée n'est pas remis en question. Mais année après année, la protection civile affiche un effectif très inférieur aux besoins (environ 60 000 membres début 2024, pour un objectif de 72 000). Par ailleurs, la modernisation de l'armée exige des profils de plus en plus techniques et rares (cyber, logistique,

maintenance). Ces contraintes pèsent lourdement sur le recrutement, la formation et la planification opérationnelle de l'armée. Pour y faire face, le Parlement a récemment décidé de renforcer les effectifs et la disponibilité de la protection civile.

L'initiative « Service citoyen », en étendant l'obligation à toute la population et pour des activités très variées, pourrait au lieu de renforcer les effectifs militaires et de protection civile, disperser les forces entre activités civiles et militaires, compliquer l'affectation des recrues et augmenter fortement les coûts logistiques et administratifs. L'initiative ne dit en effet rien sur le maintien de l'obligation du service militaire. Sans priorisation claire vers l'armée ou la protection civile, elle risque de réduire la capacité opérationnelle et créer des tensions avec les récentes réformes votées au Parlement.



¹20.4062 Mo PLR Pour un service citoyen. Poursuivre le développement du système de milice et garantir les effectifs

Vendre bien. Vendre juste.

À la SPG, vendre un bien immobilier, qu'il soit existant ou sur plan, c'est mettre en lumière son caractère unique. Nous élaborons pour vous une stratégie sur mesure afin de maximiser sa valeur. Nous vous connectons aux meilleurs acheteurs, dans les meilleurs délais. C'est cela, l'immobilier de tous les possibles.

Vente • Développement • Gérance • Direction de travaux • **spg.ch**



« Les restrictions budgétaires actuelles obligent à faire des choix. Dans le contexte sécuritaire actuel, le financement de l'équipement et la formation de l'armée doit être une priorité absolue. »

DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES D'ENVIRON 2 MILLIARDS PAR AN

Les coûts de mise en œuvre de cette initiative se chiffrent en milliards en raison du quasi doublement du nombre d'astreintes et astreints. Selon les chiffres du Conseil fédéral, les allocations pour perte de gain augmenteraient d'environ 1,6 milliard et les dépenses pour l'assurance militaire d'environ 320 millions. Ces coûts supplémentaires d'environ 2 milliards de francs par an devraient être supportés par les employeurs, les employés et les pouvoirs publics.

Les restrictions budgétaires actuelles obligent à faire des choix. Dans le contexte sécuritaire d'aujourd'hui, le financement de l'équipement et de la formation de l'armée doit être une priorité absolue.

UNE PRESSION ACCRUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'ÉCONOMIE

Avec deux fois plus de personnes qu'aujourd'hui absentes de leur lieu de travail pendant la période astreinte, les milieux patronaux craignent une aggravation de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, qui entraînerait des pertes de productivité et obligerait les entreprises à trouver des solutions de remplacement coûteuses. Par ailleurs, l'augmentation des services à l'économie par le service civil augmenterait également la concurrence avec les entreprises actives sur ces secteurs dans le marché libre. Occasionnant des tensions entre les entreprises concernées, mais aussi entre les employés.

QUID DE LA NOTION D'ÉGALITÉ ?

Si l'on comprend la volonté initiale de favoriser une meilleure reconnaissance de l'engagement de toutes personnes majeures et suisses,

imposer le service obligatoire à tous, hommes et femmes, sous couvert d'égalité, risque au contraire de renforcer les inégalités réelles. Les femmes, qui assument déjà une part disproportionnée des tâches domestiques et de soin, devraient ajouter une mission civique ou environnementale structurée. Sans mesures d'aménagement et de reconnaissance du travail de care, l'égalité formelle ne se traduirait pas en égalité réelle, créant une double charge pour les femmes.

EN CONCLUSION

Si cette initiative part d'une bonne intention, elle laisse de nombreuses questions sans réponses : comment garantir à la fois le libre choix du service et la garantie des effectifs ? Au vu de la situation géopolitique actuelle, on ne peut pas fonctionner « à l'envie ». Comment occuper 70 000 astreintes et astreints de plus ? Comment les compenser sur le marché du travail ? Comment financer ces compensations ? Comment définir ce qui relève

d'un « service à la collectivité » ? Comment éviter une concurrence déloyale dans ces secteurs ?

Ces questions restées ouvertes ont conduit au rejet de l'initiative « Service citoyen » par le Parlement, tous partis confondus, et par de nombreuses organisations du monde économique. Ce rejet traduit les craintes d'un monde plus instable et insécure. Il ne remet pas en cause le bienfondé de la réflexion. L'engagement citoyen et la culture du bénévolat qui font la force de notre société doivent certainement être encouragés. Mais l'obligation de fournir des prestations ne devrait être imposée à la population que dans la mesure où celles-ci sont nécessaires pour assurer la sécurité, tâche régalienne de l'État.

L'initiative populaire « Service citoyen », soumise au vote le 30 novembre 2025, propose une modification de la Constitution fédérale, notamment l'ajout d'un nouvel article 59, régissant l'obligation de service pour toutes les personnes de nationalité suisse. Cette modification vise à instaurer un service au bénéfice de la collectivité et de l'environnement, pouvant être accompli dans l'armée, la protection civile ou d'autres services de milice équivalents reconnus par la loi. Les personnes n'accomplissant pas ce service seraient tenues de s'acquitter d'une taxe d'exemption. Le Conseil fédéral comme le Parlement recommandent son rejet (CN : 18 Oui/173 Non/6 abstentions ; CE 8 Oui/34 Non/1).



VOTATIONS CANTONALES

Initiative sur les soins dentaires : 2 x NON



Par Pierre Nicollier

Président du PLR Genève
et député au Grand Conseil

Les Genevois et les Genevoises voteront le 30 novembre sur l'IN 193 « Pour des soins dentaires accessibles à toute la population » et sur son contreprojet. Pierre Nicollier, président du PLR Genève et député au Grand Conseil, nous décrypte ici les raisons pour lesquelles aucune des deux propositions n'est acceptable. Le PLR estime que ni l'IN 193 ni son contre-projet n'apportent de solution satisfaisante, de nombreuses mesures étant de plus déjà en place, sans toutefois être toujours connues.



« Nous n'oserons croire que l'idée d'une distribution large de bons de 300 francs à faire valoir dans leurs cabinets pourrait être la réelle motivation du soutien des dentistes à l'initiative. »

LES SOINS DENTAIRES À NOUVEAU SUR LE DEVANT DE LA SCÈNE

L'initiative 193 place à nouveau sur le devant de la scène les soins dentaires et plus particulièrement la difficulté d'accès à ces soins pour une partie de la population. Cette problématique a déjà été abordée au travers de propositions de création d'une assurance dentaire (Initiative populaire 160 rejetée à 54,8 %, Projet de loi 12369 rejeté et Motion 2157 également rejetée au parlement).

L'initiative 193 propose trois actions :

- le renforcement de la prévention par des campagnes de dépistage et d'information ;
- la création d'un poste de médecin-dentiste cantonal chargé de mettre en place un plan d'action pour promouvoir la santé bucco-dentaire ;
- la distribution d'un chèque annuel de 300 francs à tous les bénéficiaires de subsides d'assurance-maladie (197'000 citoyens en 2024), à faire valoir auprès d'un médecin-dentiste ou d'un hygiéniste.

DES MESURES REDONDANTES...

Si l'étude de l'initiative a permis de mettre en avant la difficulté pour certains groupes particuliers d'accéder aux soins bucco-dentaires, le PLR, comme une majorité du parlement, estime qu'elle n'y apporte pas la bonne réponse, de nombreuses mesures étant déjà en place, sans toutefois être toujours connues. Les bénéficiaires des prestations complémentaires et de l'aide sociale voient en effet leurs soins pris en charge. Il existe également des accès à des prestations à coûts réduits pour les citoyens qui se situent au-delà des barèmes d'aide.

.... ET DISPROPORTIONNÉES

Le renforcement de la prévention est bien entendu louable mais il ne requiert ni la création d'un poste de médecin dentiste ni la distribution de bons tous azimuts.

La création d'un poste additionnel au sein de l'État, le potentiel nouveau dentiste cantonal, n'est en effet pas nécessaire pour développer un plan d'action pour la promotion de la santé bucco-dentaire. Le plan cantonal de promotion de la santé et prévention 2023-2028, développé sans que ce poste existe, prend déjà en compte la santé bucco-dentaire de la population.

UN BON DE 300 FRANCS, MESURE CÔUTEUSE À EFFET LIMITÉ

Il est piquant de constater que l'association des médecins-dentistes genevois (SSO) soutient l'initiative, arguant que la création d'un poste de dentiste cantonal permettrait de s'assurer de la qualité des soins proposés à la population genevoise alors que cette problématique est bien éloignée des objectifs de l'initiative et que cette mission est déjà attribuée au service du médecin cantonal. Nous n'oserons croire que l'idée d'une distribution large de bons de 300 francs à faire valoir dans leurs cabinets pourrait être la réelle motivation du soutien des dentistes à l'initiative.

Cette mesure phare du projet serait par ailleurs non seulement coûteuse à mettre en œuvre, mais aurait des effets très limités. Le coût potentiel annuel est extrêmement important, jusqu'à près de 40 millions de francs selon le Conseil d'État, hors mise en œuvre. Cependant le montant individuel de 300.- francs ne permet pas de financer une prise en charge sérieuse. Il s'agit donc de l'exemple typique d'une demi-mesure arrosoir qui manque sa cible.

ALOURDISSEMENT DE LA LÉGISLATION AVEC UN CONTRE-PROJET INUTILE

Quelques pistes ont été évoquées pour pallier les faiblesses de l'initiative lors de l'élaboration du contre-projet. Ce dernier élimine la création d'un poste de médecin-dentiste cantonal ainsi que la distribution de chèques tout en introduisant dans la législation les principes d'un plan cantonal qui devra être élaboré par le Conseil d'État.

Le PLR estime toutefois que le développement de la politique de santé ne requiert pas un alourdissement de la législation. Le DIP s'est déjà proposé de revoir les barèmes d'accès pour les rabais proposés par le service dentaire scolaire. Le Conseil d'État a également proposé la création d'une commission interdépartementale de coordination des affaires bucco-dentaires, notamment pour coordonner les différents acteurs, leur transmettre les bonnes pratiques, s'assurer de la mise en œuvre de ces actions dans le domaine de la santé ou encore préavisier les différents projets déposés.

DEUX FOIS NON

Pour toutes ces raisons, le PLR vous invite fermement à refuser l'initiative arrosoir 193 ainsi que le contre-projet. En cas de soutien aux deux objets, les délégués du parti recommandent un soutien au contre-projet.

VOTATIONS MUNICIPALES : VILLE DE GENÈVE



Par Michèle Rouillet

Conseillère municipale

NON à l'achat de la « Villa Zep »

En novembre 2024, le Conseil municipal a ouvert un crédit de CHF 22 050 000.- afin d'acquérir la maison de maître et son terrain du célèbre bédéiste Zep. Le PLR s'oppose à cet achat au coût exorbitant. Michèle Rouillet, conseillère municipale, revient pour notre journal sur cette acquisition inutile et coûteuse, et sur la réalité pratique d'une demeure et d'un terrain quasiment impossibles à aménager pour une utilisation par les citoyens de la Ville de Genève.



Le 27 novembre 2024, le conseil municipal a voté dans l'urgence l'achat de la « Villa Zep » sise à l'avenue d'Aire. Le propriétaire clamait devoir impérativement céder son bien avant la fin de l'année, car il avait un autre acheteur qu'on attend toujours... Le référendum contre l'achat de cette maison de maître ayant abouti, les électeurs de la Ville se prononceront sur cette transaction immobilière pour laquelle le PLR, Le Centre, les Verts/Libéraux et l'UDC s'étaient opposés pour les raisons suivantes :

C'EST UN ACHAT INSENSÉ

La Ville n'a pas de projet d'affectation avec cette propriété de prestige, hormis des chimères : en faire un parc, des logements pour étudiants ou migrants, des résidences d'artistes, des chambres d'hôtes, une auberge de jeunesse, un pseudo-musée (du climat, de la créativité) alors que cette demeure resterait inaccessible aux personnes à mobilité réduite. Précisons que ces affectations ne seraient certainement pas autorisées, car cette demeure patricienne du XVIII^e siècle, est classée au niveau cantonal et inscrite à l'inventaire fédéral des sites d'importance nationale à protéger. Ces contraintes patrimoniales strictes rendront difficile, voire impossible, tout aménagement nécessaire à l'ouverture des lieux au public.

CE DOMAINE N'EST PAS UN PARC

Certains rêvent d'aménager un parc dans cette propriété. Or, la réalité du terrain est tout autre. Outre la maison de maître, le domaine comprend une allée arborisée, une piscine (qu'il faudra démolir pour des raisons de sécurité), une forêt broussailleuse, des haies et un vignoble de près de 8000 m² sur une pente de 17 %. Sur les 34'000 m² du domaine, plus de 20'000 m² sont en zone de protection de la nature et du paysage. Aussi, la surface potentiellement aménageable est dérisoire. À titre de comparaison, le Parc Bertrand est de 111'000 m² et le Parc de la Grange de 203'000 m². Enfin, rien ne permet de garantir que ce terrain agricole pentu puisse être transformé en parc. Il faudrait arracher la vigne, ce que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) pourrait refuser, puis potentiellement dépolluer les sols du cuivre utilisé en viticulture.

« Ce terrain ne se prête pas à la configuration voulue d'un parc accessible à la population. Seule l'allée arborisée à l'entrée de la parcelle pourrait devenir un lieu de promenade. »

SUR DIX ANS, C'EST UN COÛT ESTIMÉ À 50 MILLIONS

La Ville n'a présenté aucune estimation des frais liés à cet achat. Cela montre l'incohérence de la gestion financière de la Ville qui veut acquérir un bien immobilier sans en étudier les conséquences budgétaires et sans savoir qu'en faire ! Au prix de vente, fixé finalement à 21,5 millions, il faudra ajouter les coûts induits par cette acquisition, qui se monteraient à 50 millions sur dix ans, en tenant compte de l'achat du domaine, des travaux onéreux liés aux contraintes patrimoniales, de l'achat de véhicules pour le terrain, de l'engagement de 5 jardiniers (comme l'avait annoncé M^{me} Perler à la commission des finances) et des frais d'amortissement.

C'EST UNE ATTEINTE À LA BIODIVERSITÉ

Ce terrain ne se prête pas à la configuration voulue d'un parc accessible à la population. Seule l'allée arborisée à l'entrée de la parcelle pourrait devenir un lieu de promenade. Mais, au vu de sa surface, le brin d'herbe serait le plus cher du monde ! Ceux qui soutiennent ce projet d'achat prétendent qu'en devenant propriétaire, la Ville préservera un écrin de verdure. Mais, c'est un mensonge, puisque sur cette parcelle aucune construction n'est possible. Il ne s'agit donc pas de sauvegarder un espace vert, car celui-ci existe et est protégé ! En revanche, en arrachant une vigne, en débroussaillant une forêt, en construisant des chemins sinueux sur ce terrain pentu et en laissant le public

le piétiner, la biodiversité sera menacée. Laissons donc intact ce poumon de verdure et de tranquillité aux riverains sans leur imposer les soirs de « bottellons » (beuveries sauvages) des cris et hurlements sous leurs fenêtres.

C'EST UNE MAISON POUR UNE FAMILLE

Cette maison patricienne, conçue pour une famille, est composée de trois salons en enfilade, assez grands, mais insuffisamment pour y accueillir un large public. De surcroît, en raison de sa proximité avec des immeubles d'habitation, les besoins de sécurité ne pourraient être assurés lors de rencontres de hauts niveaux. D'autres demeures de prestige, notamment la Villa La Grange, remplissent déjà cette fonction. Quant à la Genève internationale, avec les difficultés qu'elle traverse actuellement, elle n'a nul besoin de la « Villa Zep » ! Que cette maison reste habitée par une famille qui saura mieux la protéger que la Ville de Genève qui possède de nombreuses propriétés et villas de maîtres souvent inutilisées, qu'elle ne parvient pas à entretenir, et qui finissent par devenir des bureaux comme la Maison Concorde ou l'ancien musée de l'Horlogerie.

C'EST UNE FOLLE DÉPENSE DONT IL FAUT EXAMINER LES DESSEINS

La « maison Zep » a enivré des élus de la Ville de Genève. Pour la gauche, cet achat renchérirait la fortune de la Ville (sic!),

permettrait de « municipaliser le sol », « de soustraire ce domaine à la privatisation ! » et, pour le MCG, de soustraire la propriété à un acquéreur privé probablement étranger. Bref, que de « bonnes » raisons ! Mais, parions que si le propriétaire n'était pas le célèbre père de Titeuf, l'engouement pour acheter ce domaine n'aurait pas été pareil...

VOTONS NON À CE DÉLIRE

Cette parcelle doit rester privée, puisque la Ville n'en a aucune utilité, et qu'un riche propriétaire amènerait des recettes fiscales dont la Ville a tant besoin pour rénover ses immeubles délabrés (comme Cité Jonction) et investir dans les crèches, le parascolaire et assurer ses prestations sociales et culturelles. Avec un déficit de 62 millions prévu pour son budget 2026 et une dette qui atteint presque 2 milliards, la Ville de Genève a d'autres urgences que de jouer au promoteur immobilier ! Et, plutôt que de se lancer dans des plans fumeux et ruineux, elle doit privilégier les projets qui soutiennent les finances publiques. Enfin, n'ayant signé aucune promesse d'achat pour la « Villa Zep », la Ville n'aura aucun dédommagement à verser au propriétaire si la population refuse cet achat.

Votons donc NON à l'achat inutile et coûteux de la « Villa Zep » dont les contribuables paieront le prix pendant des années.

VOTATIONS MUNICIPALES : ANIÈRES

Chauffage à distance : une ambition énergétique à la pertinence contestée

Le 30 novembre, la population aniéroise se prononcera sur le crédit de construction d'un réseau de chauffage à distance alimenté par l'eau du lac. Étape vers la transition énergétique, ce projet vise à réduire les émissions de CO₂ et la dépendance aux énergies fossiles grâce à une énergie locale et renouvelable. Ses objectifs sont légitimes et partagés. Si le PLR Anières soutient la transition énergétique, il n'adhère pas au projet soumis au vote qu'il estime trop coûteux et risqué pour le village.



Par **Blaise Giroud**
Conseiller municipal

L'idée n'est pas nouvelle. Entre 2017 et 2024 plusieurs variantes ont été étudiées en partenariat avec de grands fournisseurs d'énergie, comme le Groupe E et les SIG. Mais après leur retrait successif du projet, l'exécutif communal a décidé en quelques mois d'en reprendre seul la maîtrise d'ouvrage, faisant peser la totalité du risque financier sur la collectivité.

UN POIDS FINANCIER CONSIDÉRABLE POUR LA COMMUNE

L'investissement, estimé à au moins 22,5 millions de francs (crédit complémentaire et d'étude inclus), représente un poids considérable pour une commune de la taille d'Anières, limitant durablement ses capacités d'investissement pour d'autres besoins essentiels. En outre, un tel réseau, dont chaque raccordement coûte environ 100 000 francs, nécessite une forte densité d'habitat pour être rentable, ce qui n'est pas le cas à Anières.

DES INVESTISSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES POUR LES USAGERS

Pour les futurs usagers du réseau, le coût moyen du kilowattheure, évalué à 19 centimes en 2021, a presque doublé, à près de 34 centimes aujourd'hui. Ces derniers devront de plus financer eux-mêmes leurs pompes à chaleur ainsi que supporter les frais d'électricité et d'entretien. Des pompes à chaleur individuelles doivent en effet être installées dans chaque bâtiment, car, contrairement à son appellation, ce réseau thermique ne distribue pas de l'eau chauffée à distance mais de l'eau froide.

UN CONTEXTE FINANCIER TENDU

Ce projet intervient dans un contexte financier tendu : après plus de 100 millions de francs d'investissements votés lors des deux dernières législatures et alors que les recettes fiscales sont en forte baisse, un tel engagement financier pour un réseau couvrant à peine 20 % du territoire communal paraît peu responsable. Il risquerait d'entraver la réalisation d'autres projets d'utilité publique attendus : sécurité, infrastructures sportives, restaurant scolaire, mobilité, etc.



UN PROJET INSOUTENABLE, UNE DÉCISION PRÉCIPITÉE

Le PLR Anières, dont cinq membres sont à l'origine du référendum lancé en février dernier (300 signatures recueillies en dix jours), estime que ces conditions rendent le projet actuel insoutenable. Il déplore une décision précipitée du Conseil municipal, votée le 17 décembre 2024 – trois mois avant les élections – sans consultation populaire ni plan de financement complet. Les élus PLR avaient pourtant proposé de reporter le vote pour clarifier ces points essentiels, mais en vain.

Le PLR considère que le chauffage relève avant tout de la responsabilité et du libre choix des propriétaires fonciers, mieux à même de choisir et de planifier les solutions adaptées à leur situation : pompe à chaleur air-eau, géothermie, ou autre technologie durable. Il souligne aussi les risques liés à une gestion communale du réseau : un monopole public sans garantie tarifaire, susceptible d'imposer ultérieurement des hausses de prix aux usagers captifs. Enfin, comme l'expérience genevoise le montre actuellement dans certains quartiers de la ville, la construction d'un tel réseau s'accompagne de nuisances considérables (bruit, circulation entravée,

pollution, poussières) pendant plusieurs années.

Ainsi, le projet, conçu dans la précipitation, sans partenaire énergétique solide ni plan financier crédible, fait peser sur la commune et ses habitants un risque démesuré pour un bénéfice limité. Le 30 novembre, il ne s'agit donc pas de s'opposer à la transition énergétique, mais de garantir une gestion responsable des finances communales et la liberté de choix des habitants.

C'est en ce sens que le PLR Anières recommande de voter NON.

« Des pompes à chaleur individuelles doivent être installées dans chaque bâtiment, car, contrairement à son appellation, ce réseau thermique ne distribue pas de l'eau chauffée à distance mais de l'eau froide. »



INTERVIEW de Sébastien Aeschbach

Directeur des Chaussures Aeschbach
Membre du Comité de Genève Commerces

Ouverture dominicale des magasins

Les citoyens genevois devaient se prononcer sur la loi modifiant les heures d'ouverture des magasins (LHOM) le 30 novembre prochain. Le Conseil d'État a décidé, de manière exceptionnelle, l'annulation du scrutin car la LHOM n'est pas conforme au droit supérieur. En effet, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt du 4 septembre jugeant que la LHOM ne peut pas subordonner l'ouverture des commerces à une convention collective de travail (CCT). Cette mesure de protection des travailleurs n'y a pas sa place, la LHOM étant une législation de police qui vise avant tout la tranquillité publique. La disposition disputée ne doit donc pas figurer dans la LHOM. Mon Repos enjoint ainsi Genève à revoir sa copie et clarifier la situation.

Dans le cadre de cette votation, nous avons réalisé une interview de Sébastien Aeschbach, directeur des Chaussures Aeschbach. L'ouverture des magasins le dimanche étant un sujet d'actualité à Genève, faisant régulièrement partie du débat politique, nos lecteurs ont le plaisir de découvrir cette interview dans notre édition du mois de novembre.



« Ces ouvertures participent au dynamisme d'un secteur en difficulté, à qui nous pouvons offrir un ballon d'oxygène. »

LE COMMERCE GENEVOIS SOUFFRE, QUELLES EN SONT LES RAISONS ?

Il y a d'abord les raisons structurelles que sont la concurrence de l'e-commerce et du commerce transfrontalier. À cela s'ajoutent des problématiques d'accessibilité au centre-ville avec les défis de la mobilité et de trop nombreuses manifestations, ainsi que des chantiers de grande ampleur, qui ont un impact extrêmement néfaste sur l'attractivité du commerce genevois. L'exemple des travaux de la rue de Carouge est criant : de nombreux commerces n'y survivront pas, malgré les aides.

A LA TÊTE D'UNE ENTREPRISE DE COMMERCE DE DÉTAIL, QUELS DÉFIS ANTICIPEZ-VOUS POUR LES PROCHAINES ANNÉES ?

Un premier défi est lié à la conservation du pouvoir d'achat des consommateurs. L'augmentation continue des charges, au premier rang desquelles l'assurance maladie, crée un trou dans le budget des ménages, ce qui a bien évidemment un impact sur la consommation. Le deuxième défi est celui de l'évolution des comportements de consommation : jusqu'à présent, nous parlions beaucoup de la concurrence de l'e-commerce ; nous parlerons bientôt d'achats assistés par IA. Nos équipes de vente devront savoir s'adapter à ces nouvelles tendances.

PENSEZ-VOUS QUE VOTRE CLIENTÈLE RÉPONDRAIT FAVORABLEMENT À UNE OUVERTURE DE VOS MAGASINS LE DIMANCHE ?

Absolument, et nous l'avons d'ailleurs expérimenté à plusieurs reprises, la dernière fois en décembre 2024. Les clients étaient au rendez-vous malgré l'annonce extrêmement tardive de l'ouverture.

VOS MAGASINS ÉTANT DIRECTEMENT CONCERNÉS, QUELS SERAIENT, SELON VOUS, LES EFFETS POSITIFS DE CE CHANGEMENT LÉGISLATIF ?

Ancrer ces deux ouvertures dominicales annuelles dans la loi permettra aux commerces et leurs équipes de planifier ces événements et d'accueillir au mieux leur clientèle. Forger une habitude prend du temps, or nous avons eu de nombreux revirements ces dernières années.

QUE RÉPONDEZ-VOUS AUX DÉTRACTEURS QUI AFFIRMENT QU'UNE OUVERTURE DOMINICALE DÉGRADERAIT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS ?

J'avoue avoir un peu de peine à comprendre cet argument. Le personnel est payé à double le dimanche. Le travail se fait sur la base du volontariat, et les heures travaillées sont compensées

intégralement. Il n'y a donc pas une seule heure travaillée en plus, pour un salaire plus élevé. J'ajoute que la bonne santé des entreprises du commerce permet de conserver les emplois.

QUELLES ADAPTATIONS ORGANISATIONNELLES CELA IMPLIQUERAIT-IL POUR VOS MAGASINS ?

Nous sommes constamment en train de planifier des horaires, cela ne représente donc pas un défi en soi. Nous commençons par demander à nos collaboratrices et collaborateurs s'ils souhaitent travailler le ou les dimanche(s) concerné(s). Cela nous permet d'établir des listes de personnes disponibles. L'an dernier, nous avons eu plus de candidats que de places. Si cela n'avait pas été le cas, nous aurions engagé des étudiants pour pouvoir servir notre clientèle.

L'OUVERTURE DOMINICALE PROFITERAIT-ELLE DAVANTAGE AUX GRANDES ENSEIGNES QU'AUX PETITS COMMERCE ?

Il n'y a pas lieu de les opposer. Les grandes enseignes jouent un rôle important dans l'attractivité générale du secteur. Plus dense est la concentration de commerces ouverts, meilleure va être la performance de tous les commerces, grands comme plus petits.

L'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE EST UN SUJET SENSIBLE À GENÈVE ET PLUSIEURS VOTATIONS N'ONT PAS ABOUTI : COMMENT EXPLIQUEZ- VOUS LES RÉTICENCES DE CERTAINS GENEVOIS ?

Il y a eu trois votations sur le sujet. Deux ont été remportées, une a été perdue, et c'était malheureusement la dernière, sur un sujet un peu plus complexe puisqu'il impliquait l'extension à 19h des horaires d'ouverture du samedi. L'objet en votation est plus modeste et extrêmement simple : deux dimanches, pas plus, avec une protection des vendeuses et vendeurs qui va bien au-delà de la loi fédérale.

POUR CONCLURE, QUEL ARGUMENT AVANCERIEZ- VOUS AFIN DE CONVAINCRE LES RÉCALCITRANTS À L'OUVERTURE DES MAGASINS DEUX DIMANCHES PAR AN ?

Nous parlons d'une solution très équilibrée entre le besoin des commerçants, petits et grands, la protection des employés et l'intérêt des clients. Ces ouvertures participent au dynamisme d'un secteur en difficulté, à qui nous pouvons offrir un ballon d'oxygène.

PLR SUISSE

La sécurité doit primer sur l'idéologie : Pétition du PLR Suisse

Après le succès du positionnement du PLR contre le désarmement de la police, le PLR Suisse continue de se positionner sur la thématique de la sécurité. Une nouvelle mesure de l'Office fédéral de la police (Fedpol) interdit aux forces de l'ordre de mentionner la couleur de peau des personnes recherchées. Le PLR s'oppose à cette nouvelle directive de l'Office fédéral de la police par le biais d'une pétition et d'interventions au Parlement.

Pour des raisons idéologiques, les polices cantonales n'ont donc plus le droit d'indiquer dans leur système de recherche si un suspect a la peau claire ou foncée. Or, pour interpellier une personne recherchée, la police doit pouvoir faire mention de toutes les caractéristiques potentiellement importantes, y compris la couleur de peau. Celle-ci constitue un élément d'identification objectif et pertinent, au même titre que la taille, le poids, la coupe de cheveux ou les vêtements.

SOUTENONS LA POLICE

Pour le PLR, la sécurité de la population doit primer sur l'idéologie. Imposer des œillères idéologiques à la police est irresponsable et dangereux. Les policières et les policiers accomplissent un travail précieux, difficile et dangereux. Le président du parti Thierry Burkart : « Il est irrespectueux et dangereux de priver constamment la police des outils

nécessaires à leur travail. Cela est particulièrement irresponsable de réduire les moyens de la police, à l'heure où la criminalité augmente. Nos forces de l'ordre doivent être soutenues, et non affaiblies. »

LE DFJP DOIT FIXER LES BONNES PRIORITÉS

Au début de l'année, la gauche lausannoise a tenté de désarmer la police. Grâce à une grande mobilisation du PLR Lausanne et d'une pétition du PLR Suisse qui a récolté environ 30 000 signatures, le PLR a pu mettre fin à cette expérimentation dangereuse. La conseillère nationale PLR Jacqueline de Quattro s'inquiète que le Département fédéral de justice et police (DFJP), en mains socialistes, suive la même voie et réduise les moyens dont disposent les forces de l'ordre : « Au lieu de mettre l'accent sur la sécurité de la population, le DFJP entrave la police avec des réglementations absurdes. »



Signez la pétition. Ensemble, engageons-nous pour celles et ceux qui assurent notre sécurité jour après jour.



EUPOROS SA, LA RÉFÉRENCE DANS LE COMMERCE DE MÉTAUX PRÉCIEUX DEPUIS 2010



INVESTISSEZ DANS VOTRE AVENIR!



EUPOROS

Contactez nous : +41 22 552 13 15
World Trade Center II, 1215 Geneve



www.euporos.ch

FOCUS



Par Geoffrey Marclay
Conseiller municipal

Pour une politique culturelle libre et responsable

Première partie

Cet article est le premier volet d'un diptyque consacré à la politique culturelle à Genève. Il s'attache à en poser les fondements philosophiques et les principes directeurs : la liberté de création, la responsabilité publique et l'exigence artistique. Le second volet, à paraître prochainement, abordera la mise en œuvre concrète de ces principes – la gouvernance, les outils et les équilibres nécessaires pour construire un écosystème culturel durable.

À Genève, la culture est partout : dans nos musées et nos théâtres, mais aussi dans nos bibliothèques communales, nos sociétés de musique, nos associations locales. Elle irrigue la vie quotidienne, nourrit la cohésion sociale et contribue au rayonnement international de notre canton.

Pourtant, trop souvent, la politique culturelle se limite à additionner des subventions sans vision d'ensemble. Or, la culture mérite mieux qu'une gestion comptable. Elle exige une stratégie claire : garantir la liberté de création, assurer la transparence dans l'utilisation des fonds publics, encourager l'innovation et renforcer la diversité des acteurs.

Parce qu'elle est à la fois un levier démocratique, un facteur de prospérité et un bien commun, la culture doit être pensée comme une responsabilité politique majeure. Elle n'est pas une faveur accordée, mais une condition de la liberté et du vivre-ensemble.

LA CULTURE, INDÉPENDANTE DE TOUTE RÉCUPÉRATION

La culture ne doit pas être instrumentalisée. Elle ne peut pas devenir l'outil d'un parti, d'une idéologie ou d'un agenda politique. Chaque fois que l'art est réduit à une fonction de propagande, il perd son sens profond : celui d'émanciper, d'ouvrir des horizons, de questionner la société.

Préserver l'indépendance de la culture, c'est garantir que la création reste libre et plurielle. C'est permettre à des approches différentes, parfois contradictoires, de coexister dans un même espace. Cette diversité est une richesse : elle nourrit le débat public, stimule l'esprit critique et renforce le pluralisme démocratique.

Une politique culturelle responsable doit donc veiller à maintenir cette indépendance. L'État doit soutenir, accompagner, créer des conditions favorables, mais il ne peut ni imposer des

contenus, ni favoriser certains courants au détriment d'autres. C'est dans cet équilibre entre liberté et soutien que la culture peut jouer pleinement son rôle de bien commun, accessible à toutes et à tous.

UN INVESTISSEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

La culture n'est pas une dépense superflue : elle est un investissement dans la démocratie, la cohésion et la prospérité. Elle rapproche les générations, favorise l'intégration, nourrit l'esprit critique et crée des liens sociaux. Mais elle est aussi un secteur économique à part entière. L'étude « Les empreintes créatives. Une étude de l'impact des industries culturelles et créatives à Genève » publiée en 2023 montre que ces activités représentent près de 8 % de l'économie cantonale et emploient plusieurs dizaines de milliers de personnes, ce qui en fait un acteur majeur du tissu genevois.

« La culture rapproche les générations, favorise l'intégration, nourrit l'esprit critique et crée des liens sociaux. »

Au-delà des chiffres, l'effet d'entraînement est considérable : un musée ou un festival ne génère pas seulement des billets d'entrée, il attire aussi des visiteurs qui fréquentent restaurants, hôtels et commerces. La culture agit ainsi comme un multiplicateur économique, tout en renforçant l'image et l'attractivité internationale de Genève.

On ne le répètera jamais assez : une politique culturelle responsable n'est pas une charge, mais un moteur de vitalité civique, d'innovation et de dynamisme économique. Elle constitue un levier stratégique pour faire rayonner Genève et garantir notre place dans un monde en constante mutation.

ACCESSIBILITÉ ET EXIGENCE

La culture doit être ouverte à toutes et à tous, sans barrière sociale ou géographique. Mais ouverture ne signifie pas complaisance. Elle doit aussi rester exigeante : capable d'élever, d'interroger, parfois même de déranger. Le rôle d'une politique culturelle responsable n'est pas de transformer la culture en produit de consommation courante, mais de permettre à chacun d'accéder à ce qu'elle a de plus riche et de plus formateur.

C'est cette tension féconde, entre ouverture et exigence, qui permet à la culture d'être véritablement émancipatrice.

Une politique culturelle libre et exigeante n'a de sens que si elle repose sur une gestion publique claire, une coordination efficace et un écosystème ouvert à tous les acteurs. C'est ce que nous explorerons dans le second volet de ce diptyque : comment rendre la culture genevoise durable, lisible et vivante.



PLR EN IMAGES

MERCI À TOUS POUR VOTRE ENGAGEMENT !



JEÛNE GENEVOIS



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00